

Sainte-Thérèse, le 28 septembre 2020

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 6 029 708, 6 029 722,
6 030 202 à 6 030 211 à Lantier (anciens lots 17 ptie, 18 ptie, 18-20 et 18-30, rang 8
du Canton de Doncaster)
V/Réf. : E-20-438

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 14 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 4 juillet 2001, 3 pages
2. Avis d'infraction du 13 juillet 2001, 2 pages
3. Rapport d'inspection abrégé du 25 juillet 2001, 1 page
4. Rapport d'inspection abrégé du 19 septembre 2001, 3 pages
5. Lettre du 25 septembre 2001, 1 page
6. Rapport d'inspection du 19 octobre 2001, 1 page
7. Rapport d'inspection du 28 août 2002, 3 pages
8. Rapport d'inspection du 3 mai 2006, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (19)

**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194803

DATE DE RÉDACTION : 2001/07/12

1. IDENTIFICATION

HEURES : - ARRIVÉE :
DATE D'INSPECTION : 2001/07/04
- DÉPART :
INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gaulin
LIEU INSPECTÉ : Excavation Réal Vaillancourt inc. ADRESSE POSTALE :
Chemin du Lac Cardin, lots P-17 et P-18 art. 53-54
Cadastre de Doncaster, Lantier, Qc
NOM/FONCTION
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : M. Luc Vaillancourt PHONE : art. 53-54
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[x] [] [] [x]
Nombre: 3
BUTS : Vérifier s'il y a exploitation sans ca d'une sablière sur le Chemin du Lac Cardin et émission de poussières et de bruit par les équipements.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. Luc Vaillancourt, propriétaire de la sablière et m'informe qu'il a acheté cette propriété le 4 juin 2001 en poursuivant les mêmes activités que le propriétaire précédent dont M. Michel Cloutier. Il fait du déboisement présentement avec des activités de tamisage de terre arabe et ne fonctionne pas la nuit. Dans ce secteur, on retrouve un chargeur sur roues « art. 23-24
Dans un autre secteur, deux convoyeurs et un concasseur de pierres marque
» sont arrêtés et brisés selon les dires d'un employé; ils peuvent concasser des pierres de grosseur 0 à ¾ pouces. Un autre chargeur sur roues est présent de marque 23-24 ainsi qu'une pelle mécanique 23-24 Le concasseur est situé à environ 120 à 150 mètres du chemin du Lac Cardin. Lors de l'inspection, il n'y avait pas d'émission de poussières.
Je rencontre art. 53-54 de l'ex-propriétaire de la sablière près d'un bâtiment d'entretien mécanique près du Chemin du Lac Cardin; cette partie de la propriété appartient toujours à M. Michel Cloutier et on y retrouve une pelle mécanique, un concasseur, un camion 6 roues et 3 barils remplis d'huile usée entreposés directement sur le sol. Leur adresse est 100, Chemin du Lac Cardin, Lantier, J0T 1V0.

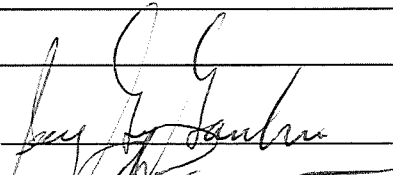

3. CONCLUSION

Exploitation d'une sablière (tamisage, concassage, extraction de sable et de pierres) sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation; Loi art. 22 et Règlement sur carrières et sablières; art 2.
Suite à la vente de la sablière, les mêmes activités se poursuivent; lettre de la municipalité confirmant l'exploitation avant le 17 août 1977. Lors de l'inspection, le concasseur ne fonctionne pas et le bruit n'a pu être évalué ainsi que les émissions de poussières.
Entreposage de contenants de matières dangereuses résiduelles (barils d'huile usée) à l'extérieur sans l'utilisation d'un abri ou d'un conteneur; RDD art. 44

4. RECOMMANDATION

Avis d'infraction aux propriétaires
Avis d'infraction aux anciens propriétaires des lieux.
Prévoir nouvelle inspection pour vérifier lors du fonctionnement du concasseur, s'il y a émission de poussières et évaluer le bruit près du Chemin du Lac Cardin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2001/07/13
- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.  2001/07/13
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

date des photos: 4-7-01
photographe: Jean-Guy Gauthier

photo# <u>1</u>
description: <u>Broyage de pierres</u> <u>Copassan Louvet</u> <u>- chargeur sur roue</u> <u>- convoyeur.</u>
remarque:



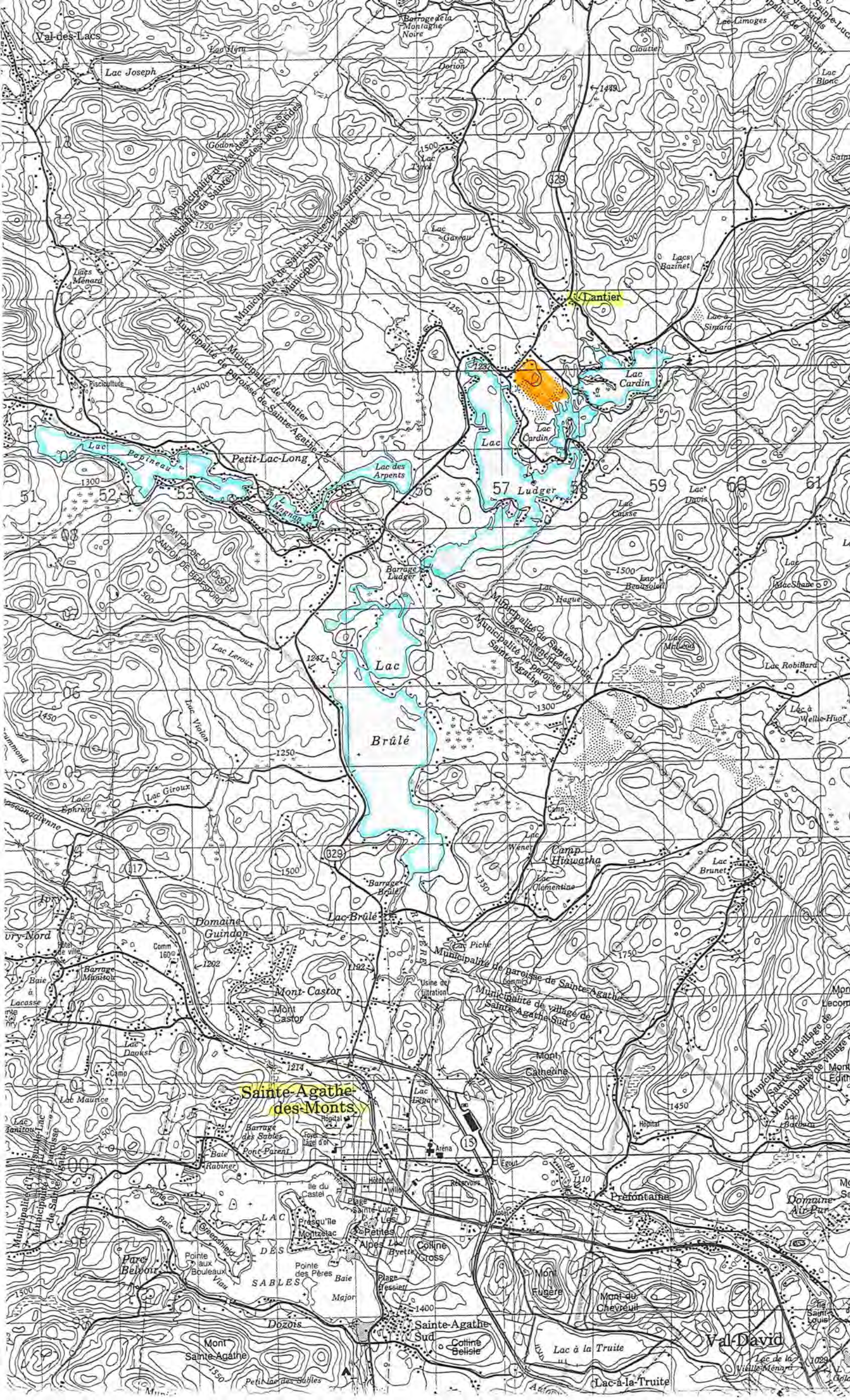
photo# <u>2</u>
description: <u>Tas de gravier</u>
remarque:



photo# <u>3</u>
description: <u>Tamissage de terre</u> <u>arabe provenant</u> <u>de défrichement</u> <u>Tamiseur</u> <u>- camion + chargeur</u>
remarque:



REORDER-Indicate quantity above each negative.
THE LEFT



CERTIFIÉ

LC034 742 343
(2001/07/13)

Saint-Eustache, le 13 juillet 2001

AVIS D'INFRACTION

Excavation Réal Vaillancourt inc.
3940, Chemin Sainte-Lucie
Sainte-Agathe-Nord (Québec)
J8C 2Z8

N/Réf. : P 7610-15-01-0194803

**Objet : Exploitation de sablière sans certificat d'autorisation Chemin du
Lac-Cardin, lots P-17 et P-18, Cadastre de Doncaster à
Lantier.**

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 4 juillet 2001 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

- **Exploitation de sablière (tamisage, concassage, extraction de sable et de pierres) sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation;**

Loi sur la qualité de l'environnement

Article 22

Règlement sur les carrières et sablières

Article 2

Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre d'ici le **27 juillet 2001**, une description des moyens mis en place pour corriger la situation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240.



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0194803

Le 13 juillet 2001

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



RP/JGG

Richard Paquet
Chef de la division contrôle
Service industriel et agricole

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194803

DATE DE RÉDACTION : 2001/07/26

1. IDENTIFICATION

HEURES : - ARRIVÉE :
 . DATE D'INSPECTION : 2001/07/25
 - DÉPART :
 . INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gaulin
 . LIEU INSPECTÉ : Excavation Réal Vaillancourt inc. ADRESSE POSTALE: 3940, chemin Sainte-Lucie
 chemin du Lac-Cardin, lots P-17 et P-18 Sainte-Agathe-Nord, Qc
 cadastre de Doncaster, Lantier, Qc J8C 2Z8

NOM/FONCTION
 . PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :
 . PLAIGNANT(E) : art. 53-54

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
 [] [] [] []
 Nombre:
 . BUTS : Vérifier les activités du concasseur, les émissions de poussières et le bruit ambiant.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends à la sablière de la cie « Excavation Réal Vaillancourt » sur les lots P-17 et P-18 à Lantier et constate qu'il y a des activités de tamisage sur les lieux. Le concasseur présent lors de l'inspection précédente n'est plus là et je n'ai pu évaluer le bruit ambiant. Plus tard, je me dirige chez la propriétaire de la plaignante à propos du bruit émis par le concasseur de la sablière art. 53-54 de la sablière et on y rencontre des arbres et un petit lac.

Les trois barils d'huile usée sur la propriété de M. Michel Cloutier, ex-propriétaire de la sablière, au 100, chemin du Lac-Cardin, n'y sont plus.

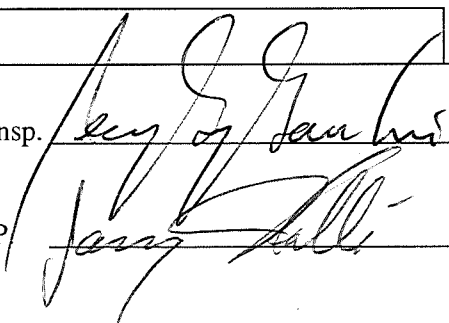
3. CONCLUSION

Je n'ai pu évaluer le bruit ambiant émis par le concasseur non présent lors de l'inspection. Une distance assez importante sépare l'entrée de la sablière à la propriété de la plaignante. Selon la lettre de M. Cloutier datée du 16 juillet 2001, ils ont été portés à la municipalité.

4. RECOMMANDATION

Prévoir autre inspection dans le secteur et vérifier les activités du concasseur. Dossier à suivre car le ministère est en attente d'une reconnaissance de droits acquis ou d'une demande de certificat d'autorisation pour leurs activités.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2001/07/26

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.  2001/07/26

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194803

DATE DE RÉDACTION : 2001/09/20

1. IDENTIFICATION

HEURES : - ARRIVÉE :
DATE D'INSPECTION : 2001/09/19
- DÉPART :
INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gaulin
LIEU INSPECTÉ : **Excavation Réal Vaillancourt inc.** ADRESSE POSTALE : **3940, chemin Sainte-Lucie
chemin du Lac Cardin, lots P-17 et P-18
Cadastre de Doncaster, Lantier Qc.** **Sainte-Agathe-Nord, Qc
J8C 2Z8**
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : Claude et Luc Vaillancourt TÉLÉPHONE : **art. 53-54**
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[x] [] [] [x]
Nombre: **7**
BUTS : Suivi d'avis d'infraction émis pour l'exploitation d'une sablière et concassage de pierres en gravier.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lots P-17 et P-18 à Lantier appartenant à « Excavation Réal Vaillancourt inc. » et constate qu'il y a des activités de concassage de pierres en gravier et tamisage dont le concasseur est de marque **art. 23-24** est annexé à celui-ci qui laisse tomber le gravier en tas. Un premier chargeur sur roues de marque ramasse la terre et pierres du sol naturelle et le déverse dans le bac du concasseur. Un autre chargeur sur roues conduit par M. Luc Vaillancourt, de marque **23-24** ramasse le gravier et le déverse dans un des trois camions présents. Les camions sont identifiés comme suit: **art. 23-24** et autre camion dont le no de plaque est . Il y a peu d'émission de poussière car le sol excavé est humide. Je discute avec M. Luc Vaillancourt et l'avise que nous n'avons rien reçu au ministère suite à l'avis d'infraction du 13 juillet 2001 concernant l'exploitation de la sablière sans ca. Plus tard son frère M. Claude Vaillancourt me rencontre et m'informe qu'il avait pris pour acquis le droit à l'exploitation de cette sablière car la municipalité l'avait avisé que le ministère avait des documents en mains prouvant le droit acquis à l'autorisation de l'exploitation de cette sablière. Je l'informe que je vérifierai plus profondément dans ma recherche et contacterai la municipalité sur le sujet. D'après l'amoncellement important de tas de gravier sur les lots, leurs activités d'exploitation n'ont jamais cessé.

3. CONCLUSION

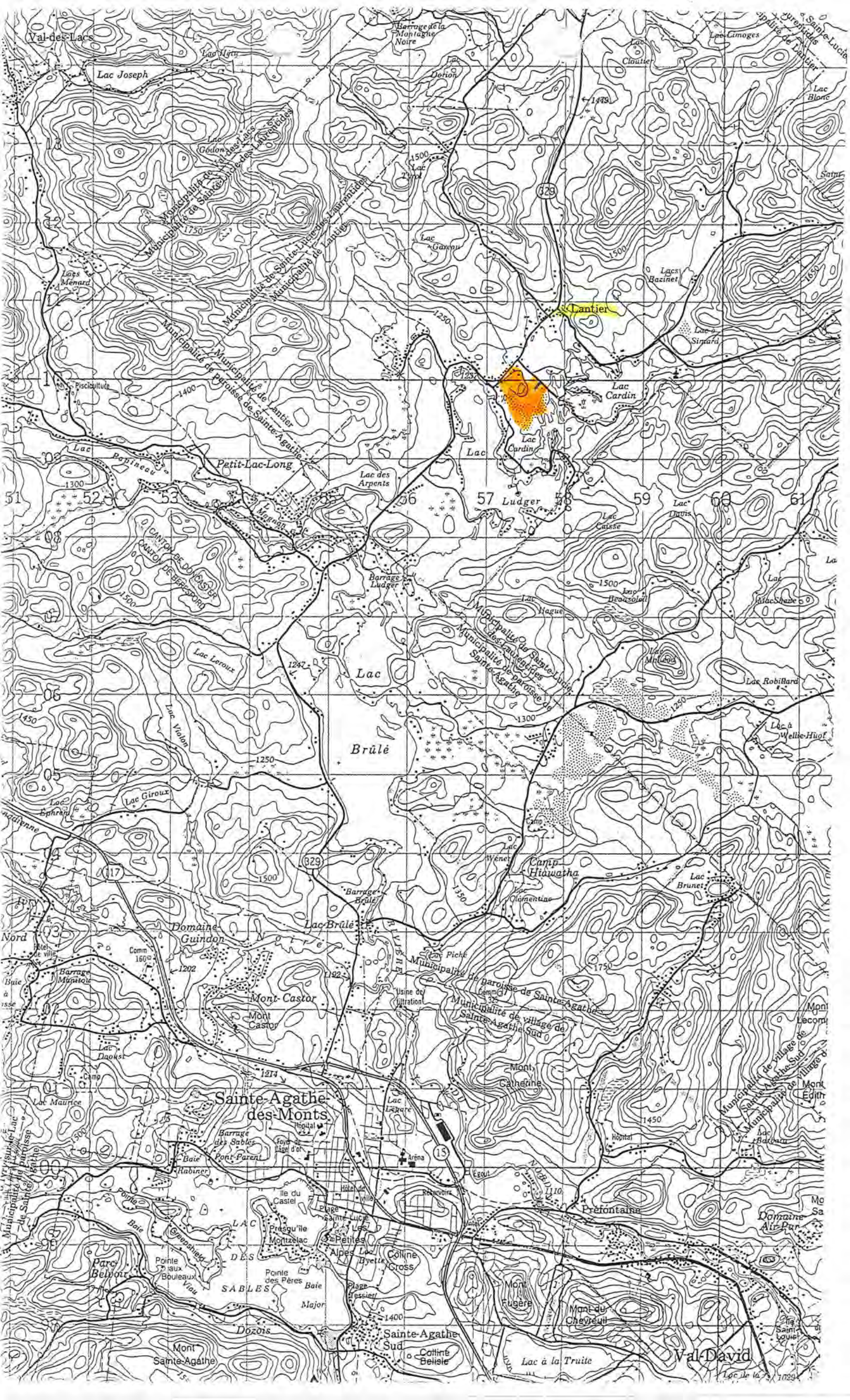
L'exploitant présent a pris pour acquis le droit à l'exploitation de cette sablière appartenant auparavant à lacié « Excavation Michel Cloutier inc. »; dans mes recherches, je n'ai pas trouvé de dossier sur l'exploitation de ces lots à Lantier. Obtenir des informations de la municipalité concernant les noms des compagnies de l'exploitation antérieure de ces lots.

4. RECOMMANDATION

Suite à ma recherche dans nos dossiers et avec la municipalité, si nous n'avons pas de preuve de droit acquis pour l'exploitation de la dite sablière, écrire lettre à l'exploitant présent qu'il doit cesser immédiatement l'exploitation actuelle de cette sablière et nous démontrer la preuve de droits acquis pour obtenir une reconnaissance par le ministère ou obtenir un certificat d'autorisation. Si nous ne recevons aucune correspondance par lettre de leur démarche éventuelle pour être conforme dans un délai prévu, transmettre le dossier aux enquêtes.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2001/09/20
- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.  2001/09/20
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR : **D'accord.**



date des photos: 19-9-01
photographe: Jean-Guy GAULIN

photo# <u>1</u>
description: <u>Concasseur et chargeur</u> <u>sur roues</u> <u>- activité d'extraction de</u> <u>terre et roches</u> <u>naturelle et concassage</u>
remarque:



photo# <u>2</u>
description: <u>Concasseur et convoyeur</u>
remarque:



photo# <u>3</u>
description: <u>Concasseur + convoyeur +</u> <u>permision</u>
remarque:



CERTIFIÉ

LC 035 143 144
(2001/09/25)

Saint-Eustache, le 25 septembre 2001

M. Claude Vaillancourt
Excavation Réal Vaillancourt inc.
3940, Chemin Sainte-Lucie
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
J8C 2Z8

N/D : 7610-15-01-0194803

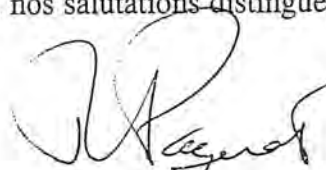
Objet : Exploitation d'une sablière dans la municipalité de Lantier.

Monsieur,

La présente fait suite à l'inspection du 19 septembre 2001 d'un représentant de notre direction régionale sur votre propriété de l'exploitation de la sablière des Lots P-17 et P-18, chemin du Lac Cardin dans la municipalité de Lantier. Après vérification, nous vous informons que le ministère n'a aucun document prouvant l'existence de la sablière avant décembre 1972 (entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement). Nous vous rappelons que vous n'êtes pas autorisé à exploiter présentement cette sablière sans certificat d'autorisation du ministère et que vous devez cesser **immédiatement** vos activités d'exploitation sur les dits lots.

Nous vous accordons jusqu'au **12 octobre 2001** pour nous faire connaître vos intentions afin de vous conformer à la réglementation en vigueur et soyez avisé que dépassé ce délai, le ministère prendra les dispositions nécessaires afin de faire respecter la Loi.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Richard Paquet
Chef de la division contrôle
Secteurs industriel et agricole

RP/JGG



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194803

DATE DE RÉDACTION : 2001/10/23

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2001/10/19

HEURES : - ARRIVÉE :
- DÉPART :

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Guy Gaulin

. LIEU INSPECTÉ : **Excavation Réal Vaillancourt inc.** ADRESSE POSTALE: 3940, chemin Sainte-Lucie
Sablière sur les Lots P-17 et P-18 Sainte-Agathe-des-Monts, Qc
Rang 8, canton de Doncaster J8C 2Z8
Lantier, Qc

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. Luc Vaillancourt TÉLÉPHONE :

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[x] [] [] []
Nombre: 1

. BUTS : Vérifier les activités de la sablière; suivi d'avis d'infraction du 13 juillet 2001

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. Luc Vaillancourt et m'informe qu'ils ont cessé l'exploitation de la sablière, le concassage et tamisage de gravier et ont décidé de nous fournir une reconnaissance de droit acquis. En effet sur les lots P-17 et P-18 à Lantier, il n'y a plus le concasseur de gravier sur les lieux mais seulement un convoyeur est présent. Je constate par contre qu'ils poursuivent les activités de tamisage de terre arabe sans émission de poussières dans un secteur près du lac Cardin dont on retrouve un tamiseur, un chargeur sur roues et un camion. Selon ses affirmations, ces activités se poursuivront pour une autre semaine.

3. CONCLUSION

Selon mes constatations, il n'y a plus d'activités de concassage et de tamisage de gravier dans la sablière mais seulement tamisage de terre arabe .

4. RECOMMANDATION

Obtenir les documents pour la reconnaissance de droit acquis et suivre le dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp. Jean-Guy Gaulin 2001/10/23

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P. Richard Paquet 2001/10/27

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR : D'accord



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194803

DATE DE RÉDACTION : 2002/08/29

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2002/08/28

HEURES : - ARRIVÉE :

. INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

- DÉPART :

. LIEU INSPECTÉ : **Excavation Réal Vaillancourt inc.**
Lots P-17 et P-18
Lantier, Qc

ADRESSE POSTALE (si différente) :
3940, chemin Ste-Lucie
Ste-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2Z8

TÉLÉPHONE :

.NOM/FONCTION

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. Luc Vaillancourt

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

.BUTS : Vérifier si la cie exploite la sablière sans c.a. et/ou sans reconnaissance de droits acquis car aucune demande n'a été reçue à la direction.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends sur les lots P-17 et P-18 de la municipalité de Lantier et je rencontre M. Luc Vaillancourt un des propriétaires qui m'informe que sa demande pour une reconnaissance de droits acquis par le ministère est entre les mains d'un avocat de Ste-Agathe; selon ses affirmations, présentement les activités sont arrêtées et il n'y a aucun équipement lourd sur les lots sauf un chargeur sur roues. J'inspecte les lots et constate des traces fraîches de camions ou de chargeur. Des tas de pierres extraites du sable sont présents ainsi qu'un gros tas de terre et gravier.

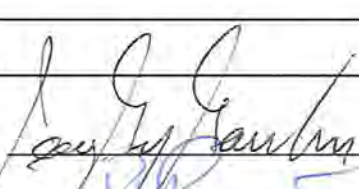
3. CONCLUSION

Il n'y a pas de changement majeure depuis la dernière inspection. Il vérifiera auprès de son avocat où en sont rendues les dernières démarches pour l'obtention de la reconnaissance de droits acquis.

4. RECOMMANDATION

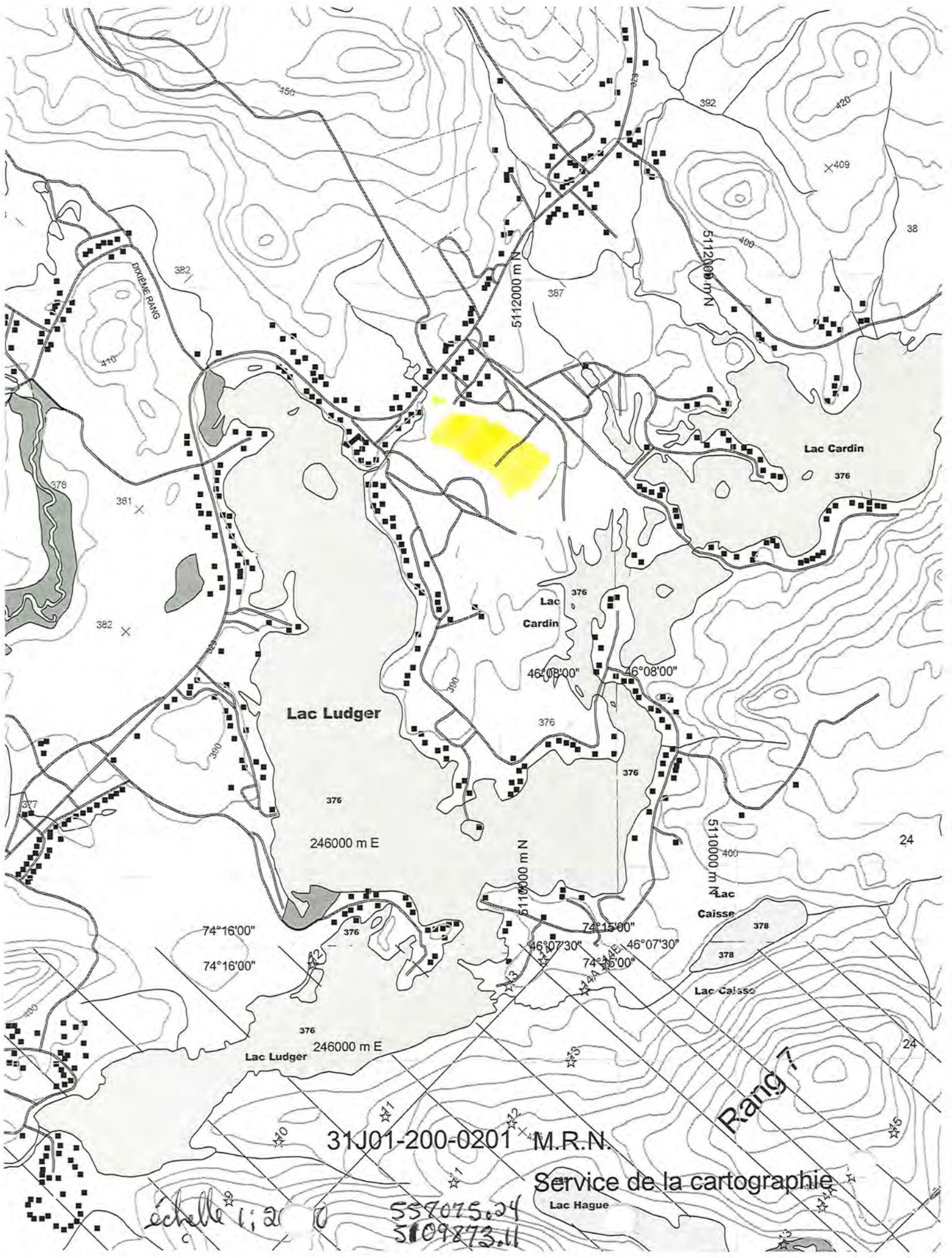
Obtenir la lettre d'information sur les démarches qui seront entreprises pour poursuivre leur demande de reconnaissance de droits acquis et suivre le dossier de près.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2002/08/29

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.  2002/08/30

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Échelle 1:20 000

559075.24
5109873.11

Service de la cartographie
Lac Hague

31J01-200-0201 M.R.N.

Rang 7

Lac Ludger

Lac Cardin

Lac Caisse

Lac Cardin

DIXIÈME RANG

74°16'00"
74°16'00"

74°15'00"
74°15'00"
46°07'30"
46°07'30"
46°08'00"
46°08'00"

246000 m E

246000 m E

5110000 m N

5110000 m N

5112000 m N

5112000 m N

24

24

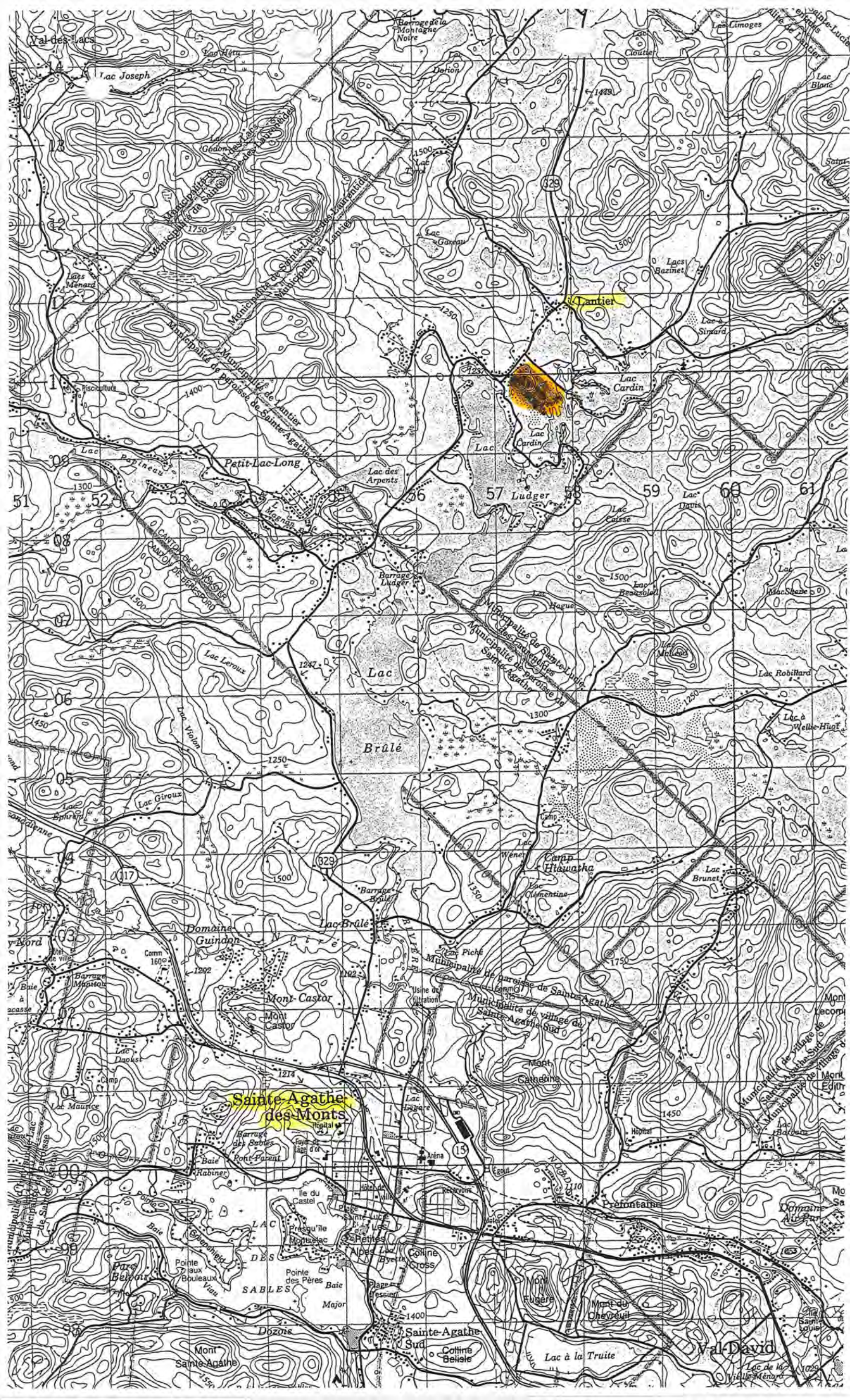
38

38

38

38

38



Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Centre de contrôle environnemental du Québec
Bureau des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194803

DATE DE RÉDACTION : 2006/05/24

1. IDENTIFICATION

r a i r p l e

. DATE D'INSPECTION : 2006/05/03

ARRIVÉE : 10:15 hre DÉPART : 11:00 hre

. LIEU INSPECTÉ : **Excavation Réal Vaillancourt inc**
sablière sur le chemin du Lac Cardin,
lot P-18, rang 8, canton Doncaster
Lantier, Qc

INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

ADRESSE POSTALE (si différente) :

TÉLÉPHONE : Claude Vaillancourt
art. 53-54

. NOM/FONCTION

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):

. PLAIGNANT(E):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () 1 (x) ()

. BUTS : Suivi de l'entente hors cour pour des droits acquis de la sablière.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends dans la sablière ci-haut mentionnée et je constate qu'il n'y a pas de traces fraîches de camionnage, pas d'équipement lourd sur les lieux et pas d'activités de tamisage et/ou de concassage. Un tas de gravier, un tas de pierres rondes et quelques tas de terre noire y sont présents. Je constate qu'il y a début d'une restauration par régalage des pentes dans le secteur du bâtiment mais il n'y a pas d'autre restauration par régalage et/ou de restauration de la couverture végétale par ensemencement et plantation d'arbres dans les secteurs prévus du plan de restauration en 2005.

Des points GPS sont prélevés : no 1= 18t557558 et UTM5109885 (au nord du lac)

no 2 = 18t557664 et UTM5109990 (à l'ouest du lac)

no 3= 18t557612 et UTM5109620 (au sud du chemin d'accès)

3. CONCLUSION

Pas d'activité de tamisage et/ou de concassage sur les lieux. Début de régalage de pente dans un secteur non exploité. Il n'y a pas eu d'ensemencement ou de plantation d'arbustes. Rejoint au téléphone M. Claude Vaillancourt m'informe qu'il nous fournira plus d'informations concernant les travaux de restauration après sa consultation avec la firme engagée qui a fait le plan de restauration.

4. RECOMMANDATION

Selon le plan de restauration, les travaux de régalage, d'ensemencement et de plantation d'arbustes auraient dû débiter en 2004 dans trois secteurs. Obtenir les informations supplémentaires de M. Vaillancourt. Suivre le dossier et prévoir inspection au besoin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.  2006/05/24

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.  2006/05/25

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Excavation Réal Vaillancourt
lot P-18, rang 8
Lantier
date: 3 mai 2006
7610-15-01-0194803

5112000 m N

387

GPS no 2

GPS no 1

GPS no 3

CHEMIN
LAC CARDIN

376

Lac
Cardin

